



SECTION de la VENDÉE

Site internet de la section : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

COMPTE-RENDU *CSAL du 03/10/2023*



Comme souvent lors de ce genre d'exercice ont été données lectures de déclarations liminaires de la part de chacune des organisations syndicales. Vous trouverez une copie de la déclaration liminaire de FO sur notre site internet.

De nombreuses questions sont posées, notamment sur la rémunération, l'avenir des SIP, les SGC, GMBI, la responsabilité des agents (RGP), les conditions de travail, le manque de personnel, le manque de logements, les retraites.

Beaucoup de questions et quelques réponses :

- Rien concernant les rémunérations, la retraite, le manque de logements..., le directeur considérant qu'il s'agit de sujets nationaux ne relevant pas de sa responsabilité.
- Sur le sujet des SGC, la direction considère qu'elle s'est déjà exprimée largement, et précise qu'ils se déplacent régulièrement sur site.
- S'agissant du courrier adressé au directeur par FO DGFIP 85 et resté sans réponse, M. Fuentès confirme qu'il ne répondra pas à ce courrier et s'en est déjà expliqué par ailleurs. Il réitère ce qu'il a dit : il s'agit d'une chaîne hiérarchique. Les agents ne seront pas mis en cause pour avoir appuyé sur un bouton. La réforme a plusieurs aspects. Elle permet notamment de ne pas mettre en cause systématiquement la responsabilité des comptables. Le président nous rejoint cependant sur la nécessité d'être attentifs sur les arrêts de la 7ème chambre.

FO rappelle que dans les SGC, des consignes sont données pour viser sans regarder certains mandats, sans pour autant avoir écrit. M. Fuentès continue à soutenir que les agents ne risquent rien à suivre ces consignes. C'est toujours le chef de service qui sera responsable. (SIC)

FO entend et espère seulement que le directeur a raison.

- Note sur l'avenir du SIP : elle prévoit effectivement la réorganisation de l'accueil, le découplage de la gestion du recouvrement et le transfert du recouvrement forcé, ce dernier ne devant survenir qu'à long terme selon la direction locale.

Concernant le transfert des SIP-SIE des Herbiers et de Fontenay le Comte, les modalités et la mise en place restent à définir et à ce jour aucunes consignes n'ont été données. Les GT ne sont pas encore terminés : un prochain GT doit se tenir en octobre pour finaliser. Pour information, la direction se rendra au SIP de Fontenay le 9 octobre.

S'agissant des antennes, il y aura bien un recouvrement aux Herbiers (3 personnes), avec une adaptation des tâches suivant la période de l'année (plus difficile pour le recouvrement sur le 2ème semestre).

La direction confirme qu'il y aura bien une harmonisation des méthodes de travail, mais "vers le haut".

- Campagne : elle a été fortement marquée par GMBI, ce qui a conduit le directeur à demander la distribution de déclarations papier pour endiguer le flot à l'accueil.

Jusqu'en juin, l'activité des accueils a augmentée de 28% (à certaines périodes avec des pics à +500 à 600%). Plus de 13 000 e-contacts ont été adressés par les contribuables. Sur les deux premières semaines du mois d'août, 1 500 à 1 600 personnes par semaine ont été reçues à l'accueil contre 500 à 800 en 2022.

Actuellement, pour les avis de TF, l'accueil atteint le même niveau qu'en 2022 (un peu au-dessus au début de la campagne des avis). L'annexe papier jointe aux avis de TF ferait apparaître clairement les raisons des augmentations, d'où un nombre limité de questionnements sur ce sujet.

Pour la dématérialisation des déclarations prises en charge par le service foncier, la direction parle d'une réforme d'ampleur, ce qui peut justifier un temps d'adaptation. Un parcours mal adapté à l'utilisateur avec parfois des difficultés d'accès oblige les collègues à se substituer à l'utilisateur.

+ de 17 000 déclarations ont été traitées sur tout le département. A priori environ 2 500 évaluations d'office sont à traiter. Les surfaces nécessaires au traitement de ces évaluations devraient être intégrées dans l'applicatif informatique dans le courant du mois de novembre.

FO constate qu'il s'agit d'une nouvelle réforme encore mal préparée... avec des impacts sur les personnels. M. Fuentès ne souhaite pas faire de commentaires et indique que les fiches de signalements reçues en nombre seront évoquées en FS.

- SPF : à la question sur les craintes de suppressions d'emploi par une autre organisation, la direction répond que pour l'instant, nous ne sommes pas concernés. A terme, cela demeure une possibilité, mais pour l'instant on ne peut pas se projeter.

- Service délocalisé SIE de Fontenay : une visite de la direction avec Mme PY (DRFIP de Loire-Atlantique) est prévue le 12 octobre. Le choix est fait de faire les formations le plus vite possible, c'est-à-dire en septembre et en octobre. Les agents n'ont pour l'instant à traiter que les flux avisir arrivés depuis le 1er septembre, ce qui devrait leur permettre d'avoir le temps de se former.

Quant à l'ordre du jour proprement dit, le point sur les ponts naturels a amené FO à voter contre pour la première fois depuis des années sur ce sujet. En effet les possibilités de ponts pour 2024 sont le 10 mai et le 16 août. Or le 10 mai n'est pas proposé par la direction au motif que cela supposerait une fermeture trop longue en période de campagne IR et une surcharge de travail pour les agents le lundi suivant...

FO demande l'attribution du 10 mai. Devant le refus de la direction un vote contre est prononcé. Les autres organisations décident de s'abstenir.

TRANSFERT DE L'ACTIVITE FONCIERE DE FONTENAY AU CDIF DE LA ROCHE

Le choix de ce transfert vient de la fusion des SIP de Fontenay et des Herbiers, ce dernier n'ayant pas de cellule foncière. Dans un souci d'harmonisation, la direction a choisi de transférer la mission foncière à la Roche sur Yon.

La direction ne sait pas pour l'instant qui suivra la mission. Traditionnellement, les RH vont à la rencontre des personnels concernés après le CSAL.

En réponse à FO, la direction n'exclut pas le travail à distance mais n'envisage rien pour l'instant. Il est précisé que la matière foncière est particulière et plus difficile en travail à distance même si cela reste possible.

Le nombre d'emplois transféré est estimé à 2. M. Fuentès n'exclut pas de renforcer le service.

FO insiste sur les difficultés qui vont se présenter si le transfert se limite à 2 emplois seulement, d'autant plus qu'il est possible qu'il s'agisse de nouveaux agents dans le cas où les agents de Fontenay ne suivraient pas la mission. Les agents du CDIF La Roche sont actuellement 12 avec seulement 3 sachants. A Fontenay, dans les faits, la mission est assurée par 4 personnes et non 2. Si deux nouveaux agents arrivent, il faudra les former, en plus d'absorber le secteur transféré.

M. Fuentès confirme le transfert de 2 emplois pour ne pas déshabiller Fontenay. Mais il fera le nécessaire pour soutenir le CDIF.

Tout sera mis en place pour éviter que les usagers ne se déplacent sur la Roche. Un accueil de premier niveau reste assuré par le site de Fontenay via la saisie d'un e-contact ou d'une fiche de suivi ou encore la prise d'un rendez-vous téléphonique.

L'ensemble des organisations émet un vote contre.

TRANSFERT DE LA GESTION DE L'HÔPITAL DE NOIRMOUTIER A LA TRESORERIE DES HOPITAUX

Pour la direction, le transfert de la gestion de l'hôpital de Noirmoutier à la trésorerie des hôpitaux permet de coller au périmètre du GHT (groupement hospitalier de territoire) et de bénéficier de l'expertise des agents des hôpitaux. FO souligne l'absence de transfert d'emplois, confirmée par le président du CSAL qui semble penser qu'il s'agit là d'une activité subsidiaire.

La question d'un éventuel transfert de la gestion de l'hôpital de l'Ile d'Yeu est alors soulevée. La direction répond que la gestion reste attachée au site de Challans, car il s'agit d'un hôpital de proximité.

L'ensemble des organisations émet un vote contre.,

L'ACCOMPAGNEMENT FISCAL DES ENTREPRISES

Une présentation est faite sur l'accompagnement fiscal des entreprises. Celui-ci était assuré par Nantes. Ce dispositif fonctionnant bien, il a été décidé de le diffuser dans les directions de moindre catégorie.

M. Fuentès compare ce dispositif avec celui de CDL car il s'agit d'un conseil.

TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE

L'examen du tableau de bord de veille sociale permet de mettre en évidence une vacance d'emploi au 01/09/2022 de 40 agents. L'arrivée massive de collègues au 1^{er} septembre dernier a permis de combler les vacances d'emploi en B et en A. D'après la direction il reste un déficit de 15 agents C. Les services ayant des sièges vides dans l'une ou l'autre des catégories sans vacances apprécieront.

BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

En 2022, la plus grande partie des formations concerne la filière fiscale (52%).

A noter, 11 stagiaires ont été reçus dans les services (du collège jusqu'aux études supérieures) ainsi que 3 services civiques.

Le service de la formation professionnelle est en train de travailler sur l'évaluation d'un taux de satisfaction pour les demandes de formations exprimées dans les compte-rendus des entretiens professionnels.

Semafor s'améliore et va continuer à s'améliorer au travers de 2 paliers informatiques prévus en fin d'année.

FO demande à ce que les listes de stages continuent à être envoyées directement par courriel afin de permettre aux agents de visualiser l'offre de stages disponibles (difficile à consulter dans Semafor).

Une autre organisation indique que des agents ont eu connaissance qu'ils étaient tuteurs de nouveaux arrivants stagiaires par réception d'un courriel de l'ENFIP sans en avoir été informés préalablement. M. Laubray répond que les noms des tuteurs sont transmis par les chefs de service et qu'il s'agit sûrement d'un problème de communication au sein du service.

La fonction de tuteur ne fait pas l'objet d'une rémunération ou d'une prime mais cet investissement doit être souligné dans le compte-rendu de l'entretien professionnel (case esteve : activités en plus du travail).

QUESTIONS DIVERSES

Un point d'étape est fait sur la journée de cohésion. A ce jour, seulement 2 projets concrets ont été remontés à la direction et plusieurs services sont en réflexion. Les crédits doivent être utilisés au plus tard le 31 décembre 2023.

FO demande des précisions sur l'article de Ouest France sur les travaux de la Cité : la direction et la préfecture travaillent avec des experts pour la rénovation des bâtiments A et C de la cité Travot. Cependant, ce projet ne devrait pas déboucher avant 4 ans. Ce sont des travaux très lourds avec de grosses contraintes techniques. La géothermie par exemple est évoquée, ce qui nécessite une étude sur la faisabilité. De plus les bâtiments sont classés. M. Fuentès insiste donc sur le fait qu'à ce stade, il ne s'agit que d'ébauches.